

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
<b>Objectifs</b>			
Généraux	Recruter (école de glace) et fidéliser les effectifs		
	Accès à la pratique compétitive		
<b>Support Juridique</b>			
	Association	Affiliée à la Fédération	
<b>Catégorie d'âges</b>			
	Ecole de hockey : U7 U9, U11, U13, U15 nouvelles catégories : - U18 (3 années d'âge J16, J17, J18) - U20 (2 années d'âge J19 et J20 + sous classés J21)	Cible de recrutement J5 et J6 (de J4 à J9) : 20 joueurs + 6 joueuses par année d'âge	
<b>Effectifs</b>			
Minimal	15 joueurs + 4 joueuses en J6, J7, J8 et J9	Ecole de hockey, U9.	Contrôle via la base des licences FFHG
Minimal	11 joueurs + 2 joueuses en J10, J11, J12 et J13	U11 à U13 (engagés en championnat)	
Minimal	20 joueurs / catégorie + 2 joueuses en U15, U18 et U20	U15 à U20	
<b>Encadrement</b>			
Sportif	Deux entraîneurs titulaires du DE, validés par les services compétents - Salariés à Temps plein	Entraîneurs dédiés spécifiquement au hockey mineur	Attestation diplôme + contrat de travail + licence entraîneur + carte professionnelle
	Ecole de hockey (U7) et U9 : <u>Entraîneur principal du club en charge de ce public + un staff d'éducateurs titulaires à minima d'un DF1.</u>	Un éducateur pour 6 à 8 joueurs	Liste des entraîneurs avec licence entraîneur + Attestation du diplôme ( DE, CQP et DF1)
	<u>1 entraîneur DF2 ou CQP pour les catégories U11 et U13.</u> <u>1 entraîneur DF3 pour les U15 et U17</u>		Liste des entraîneurs avec licence entraîneurs+ Attestation des diplômes ( DE, CQP + DF2 et DF3)
	<u>1 référent Gardien de But</u>	Au moins 1 séance spécifique/ Semaine pour les gardiens de but	Attestation de diplôme (DE, CQP) avec module spécifique GB ou seulement module GB
Logistique	2 dirigeants par équipe		Attestation dirigeant catégorie + licence dirigeant
Technicien matériel	Un responsable matériel référent		Attestation responsable matériel + Licence dirigeant+ organigramme complet du club
<b>Formation continue des cadres</b>			
	Participation obligatoire des entraîneurs intervenants pour le club aux formations continues de la DTN.	Colloque national, Module DJLT U9 et autres selon le public entraîné.	Attestation de participation
<b>Engagement compétitif</b>			
	Au moins 1 équipe engagée en championnat de U9 à U20		
<b>Condition d'entraînement</b>			
Planification	38 semaines d'activités dans la période du 1er septembre au 30 juin	U7- 1er septembre au 30 avril hors vacances U9 - 1er septembre au 30 juin hors vacances U11 U13 - 1er septembre au 30 juin U15 -15 août au 30 juin U18 U20 - 2ème semaine d'août au 30 juin	Planning d'affectation créneaux de glace de la patinoire + planning d'activités Club
Volume et répartition	2H de glace par catégorie dont 1 heure commune possible	Ecole de hockey, U9.	Planning de répartition de glace et d'activités hors glace par catégorie du club : - semaine type - vacances scolaires - périodes favorisant le hors glace
	2H de glace minimum par semaine + 1 heure de Hors Glace (HG) par catégorie	U11, U13.	
	2H30 de glace par semaine + 2H de hors glace par catégorie	U15, U18 et U20	
	1H de glace spécifique pour les Gardiens	Tous les gardiens	
Suivi	Obligation de suivre les directives techniques nationales pour toutes les catégories	Guide Fédéral U7 Philosophie d'action de formation du Joueur et de la Joueuse ...	Présentation du suivi d'entraînement des catégories

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
<b>Conditions de compétition</b>			
<i>Volume et répartition</i>	3 créneaux de match par week end	1 créneau = 2H	
<b>Arbitres</b>			
<i>Effectifs</i>	Un club doit compter dans ses rangs en début de saison un nombre d'arbitres qualifiés selon les critères de la CARJ au moins égal à celui des équipes engagées.	Arbitres qualifiés actifs pendant la saison.	Listing de licences compétition option arbitre Attestation de niveau Listing national CNA
<b>Installation et matériels</b>			
<i>Patinoire</i>	Piste homologuée pour la compétition	Classification Fédérale	
	Respect du règlement U9 (séparateur, réducteur de cage et palets bleus)	Vérification DTN du matériel U9 auprès de la Zone	
	Accès à un espace d'activité hors glace	Visite de la structure	
<b>Rayonnement et développement</b>			
<i>Club</i>	Support et participation aux activités de la Zone	Mise à disposition des entraîneurs	Bilan des cadres techniques. Convention ETR
	Recrutement joueuses	Obligation d'organisation JPO	Envoi du Bilan à la commission Féminine

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
<b>Objectifs</b>			
Généraux	Augmenter le volume d'entraînement Dispenser un entraînement technique et technico tactique par poste		Programme de développement technique
<b>Support Juridique</b>			
Convention	Club associatif support de la Section Sportive Scolaire ou la Classe à Horaires Aménagées		
<b>Scolarité</b>			
Type	Collège enseignement général		
	Section Sportive Scolaire ou Classe à Horaires Aménagées	Emploi du temps aménagé : obligatoire 4ème et 3ème et conseillé 6ème, 5ème Soutien scolaire	Conventions entre Etablissement Scolaire et Club Emplois du temps
<b>Effectifs</b>			
Minimal	10 joueurs + 1 gardien	Le nombre de joueurs dans la section peut être différent du nombre de joueurs licenciés dans le club (cf. critères club formateur)	Fiche Effectif SSS ou CHA U15 (voire U13 à renseigner).
Maximal	22 joueurs + 3 gardiens		
Recrutement hors club	Respect du règlement fédéral	Nombre de mutés Privilégier un recrutement régional (ou du moins de proximité)	
Catégorie	Joueurs U15 (J14 et J15)	Dérogation possible pour J13 et J16 (avance ou retard scolaire)	Demande de dérogation à la DTN.
<b>Labels féminins - mixité</b>			
féminin	Minimum 1 joueuse		
mixité	Minimum 4 joueuses		
Recrutement	Joueuses U15 ou U18	Joueuses évoluant en championnat U15	Fiche Effectif
<b>Encadrement</b>			
Sportif	1 entraîneur DE salarié du club formateur		Organigramme de l'encadrement de la section : technique : entraîneur, entraîneur adjoint, référent gardiens de but, préparateur physique Administratif : dirigeant coordinateur de la section sportive + attestation de licence dirigeant Médical : médecin + attestation de licence, kiné Responsable matériel
	Un aide entraîneur d'un niveau minimum DF3 recommandé		
	Intervention du référent gardiens de but		
Gestion, suivi scolaire et médical	Un dirigeant coordinateur administratif du centre d'entraînement.	Cf. Charte et textes des sections sportives, identification dans la convention	
Médical et Para médical	Un <u>médecin du sport référent</u> et un <u>Masseur-Kinésithérapeute</u> référent-	Accord de visite et de traitement pour réduire les délais d'examen et de soin	
Technicien matériel	Un responsable matériel référent en charge du suivi de la section		
Prépa Physique	Un intervenant en préparation physique		Attestation de Diplôme + module Préparation physique
<b>Formation continue des cadres</b>			
	Participation obligatoire aux journées de formation continue des encadrants des sections sportives locales (ligues) et au Colloque National des Entraîneurs	Journées spécifiques nationales ou Zones, ligues	Attestation de Participation
<b>Engagement compétitif</b>			
	Voir la possibilité de création de compétition UNSS en fonction du contexte académique		
<b>Condition d'entraînement</b>			
Planification	Fonctionnement respectant le rythme de la scolarité	U15 du 1er septembre au 30 juin.	Planning annuel d'activités de la section
Volume et répartition	2 heures/semaine dont au moins 1 heure sur <u>glace</u>	Pour U15	Planning d'affection créneaux de glace et hors glace spécifique à la section du club
	2 heures/semaine dont au moins 1 heure de <u>Hors glace</u>	Pour U13	
<b>Condition d'hébergement et de restauration</b>			
Type	Structures agréées en dehors des familles identifiées par le club.	Aucun accueil de mineurs chez les entraîneurs salariés ou bénévoles du club; Voir annexe 1,3 du dossier candidature PPF	Agrément éducation nationale (internat) ou structures d'hébergement agréées

	Critères	Observations	Pièces à Fournir
<b>Suivi Médical</b>			
<i>Modalités</i>	Selon les textes en vigueur de l'EN		
<b>Infrastructures sportives</b>			
<i>Type</i>	Accès à un espace permettant l'activité physique	Espace à proximité de la patinoire	Visite des structures et convention d'utilisation.
<b>Suivi individuel du sportif</b>			
<i>Evaluation et suivi du joueur</i>	Suivi Individuel du joueur au niveau spécifique et physique		Fournir les fiches individuelles du suivi
	Obligation de suivre les orientations techniques et physiques nationales		Fournir le suivi des séances et le programme
	Suivre les joueurs pendant la période estivale		Fournir les programmes estivaux
<b>Suivi Administratif</b>			
<i>Suivi joueur</i>	Suivi scolaire		Etre en mesure de fournir un fichier de suivi scolaire sur demande.
	Règlement intérieur		Fournir le document
<b>Recrutement</b>			
<i>Validation</i>	Respect du règlement fédéral et des directives	Nombre de joueurs mutés. Préconisation d'un recrutement régional	Fichier Effectif Prévisionnel à soumettre à la DTN pour validation.
<b>Transport inter site</b>			
	Moins de 1h journalier		

	Critères	Observations	Pièces à Fournir	
<b>Objectifs</b>				
Généraux	Regrouper l'élite, leur offrir des conditions de haut niveau	Offre d'entraînement, de compétition, d'encadrement		
	Proposer une formation sportive la plus adaptée vers la haute performance et le professionnalisme ainsi que la formation scolaire correspondant au profil du joueur.	individualisation du projet des joueurs sur toutes les dimensions (planification, technique, tactique, ratio charge entraînement/match, dimension mentale, récupération, nutrition, scolaire, sociale...) en lien avec les directives de la Direction Technique (Entraîneurs Nationaux, Pôle France)	Planification mensuelle des compétitions pour chaque joueur Programme de perfectionnement technique et technico tactique Programme de préparation physique Fiche individuelle de suivi	
<b>Support Juridique</b>				
Ouverture, évaluation, fermeture	PPF validé par le ministère des sports selon recommandations de l'Agence Nationale du Sport (ANS).	Candidature auprès de la fédération selon cahier des charges du PPF du hockey sur glace. Evaluation annuelle pour maintien du label	Ensemble des pièces justificatives des cahiers des charges : Club Formateur + Centre d'Entraînement + Pôle Espoir masculin	
Convention	Club associatif support du Pôle Espoir			
<b>Scolarité</b>				
Type	Lycée général, professionnel et CFA : établissements proposant des filières diversifiées et de proximité		Convention entre rectorat, établissement scolaire et le club support du pôle espoir	
Support	Pôle espoir du PPF du hockey sur glace (label Ministère des Sports)	Emploi du temps en partie aménagé sur le temps scolaire Soutien Scolaire Calendrier d'examens aménagé	Fournir les emplois du temps intégrant la pratique sportive et scolaire (à renseigner dans le PSQS)	
<b>Effectif et recrutement</b>				
minimal	20 joueurs + 2 gardiens	Répartition cohérente par année d'âge	via le PSQS, commission d'orientation pilotée par la DTN	
maximal	25 joueurs + 3 gardiens			
Recrutement	Joueurs du collectif national U16 Joueurs identifiés DTN	Priorité aux joueurs titulaires collectif France U16 Recrutement possible des J17 ou J18 mais priorité au maintien des joueurs identifiés en J16 (formation sportive sur 3 ans)		
Catégorie	Joueurs U18	3 années d'âge : J16, J17 et J18 Dérogation pour J15 et J19 (sur proposition de la DTN)		
<b>Encadrement</b>				
sportif	Un entraîneur responsable du projet sportif titulaire du DE JEPS hockey sur glace	recommandation : niveau 6 (cadre) de la CCS	Organigramme de l'encadrement du Pôle Espoir Attestations de diplômes et cartes professionnelles Contrats de travail (faisant apparaître la quotité de travail spécifique au pôle espoir) Conventions pour l'encadrement médical Licences entraîneurs ou dirigeants selon le RAS	
	Un aide entraîneur d'un niveau minimum DF3			
	Un référent gardiens de but	titulaire du niveau expert du module fédéral gardiens de but (ou dans le parcours de formation)		
Prépa Physique	Un préparateur physique	titulaire d'un diplôme en préparation physique ou licence STAPS mention entraînement titulaire d'une carte professionnelle		
Gestion, suivi scolaire	Un dirigeant coordinateur administratif du Pôle Espoir	(à l'exclusion de l'entraîneur)		
Médical et Para médical	Un médecin du sport référent un Masseuse-Kinésithérapeute référent un référent dimension mentale	Voir texte réglementaire + accord de visite et de traitement pour réduire les délais d'examen et de soin		
Technicien matériel	Un responsable matériel référent en charge du suivi du pôle			
<b>Formation continue des cadres</b>				
	Participation obligatoire aux journées de formation continue des encadrants des Pôles Espoirs	<u>Entraîneur :</u> - 2 stages avec 1 équipe de France jeunes U16-U17 ou U18 par an (1 stage période estivale + 1 stage-compétition) ou journées FPC des PPF - 3 réunions (en visio) entre les stages des équipes de France <u>entraîneur gardiens :</u> - présence sur le stage "talents" - 3 réunions (en visio) entre les stages des équipes de France <u>Préparateur physique :</u> - 1 action en présentiel - 3 réunions (en visio) entre les stages des équipes de France		Conventions entre l'INF et les clubs employeurs
<b>Engagement compétitif</b>				
	Championnats de référence : plateaux Pôles, U20 Elite			

	Critères	Observations	Pièces à Fournir	
<b>Conditions d'entraînement</b>				
<i>planification</i>	<u>Fonctionnement de cette structure sur 44 semaines/an.</u>	2ème semaine d'août au 30 juin	Planning annuel d'activités du Pôle Espoir	
<i>Volume et répartition</i>	Total (glace et hors glace) : entre 9h et 13h par semaine Glace : 1 créneau d'1 heure minimum au moins 4 jours par semaine 1 jour de repos par semaine Hors Glace : 3 créneaux en préparation physique et 1h de vidéo minimum par semaine	Selon le cycle d'entraînement (notamment hors période de régénération) Jour de repos le lundi de préférence si matches samedi et dimanche. Si 1 seul match le week-end, entraînement du lundi au vendredi Exemples de semaine-type : -développement -compétition -régénération	Planning d'affection des créneaux de glace et hors glace exclusivement dédiés aux joueurs du Pôle Espoir Planification annuelle glace et hors glace (dont un exemple de programmation sur chaque semaine type, incluant la séance vidéo)	
<i>Transport inter sites</i>	Moins de 1h journalier			
<b>Condition d'hébergement et de restauration</b>				
<i>Type</i>	Structures agréées en dehors des familles identifiées par le club.	Aucun accueil de joueurs chez les entraîneurs salariés ou bénévoles du club. Voir Annexe 1,2,3 du dossier de candidature PPF	Agrément éducation nationale (internat) ou structures d'hébergement agréées Familles d'accueil : tableau de suivi des vérifications de l'honorabilité	
<b>Suivi Médical</b>				
<i>Modalités</i>	Voir suivi médical réglementaire imposé par le code du sport	Suivi individuel et réunion d'information dopage obligatoires.	Vérification sur la base du fichier de suivi secrétariat DTN	
<b>Infrastructures sportives</b>				
<i>Prépa Physique</i>	Salle de musculation équipée avec la possibilité de pratiquer l'haltérophilie Unité de lieu entre la salle de musculation et la patinoire ou le lycée ou le lieu de vie	Salle équipée : en cohérence avec les attentes du programme	Visite des structures et convention d'utilisation	
<i>Travail technique ou pédagogique théorique</i>	Salle ou espace dédié et aménagé pour l'encadrement technique (pour le travail préparatoire, séances vidéo,...)	Salle équipée : connectiques, vidéo projecteur...		
<i>Préparation</i>	Vestiaire (ou espace de stockage des équipements) permanent Accès à une buanderie	Buanderie : à la patinoire ou à l'hébergement		
<b>Suivi Individuel du sportif</b>				
<i>Evaluation et suivi du joueur</i>	Obligation de suivre les orientations techniques et physiques nationales		Fournir le suivi des séances et le programme	
	Résultats et Evaluations des joueurs : Performance sportive, Physique, Scolaire		L'ensemble des fiches spécifiques à renseigner dans le PSQS : administratif, sélections, suivi scolaire, suivi sportif, médical.. Fichier "template testing" de préparation physique	
	Individualisation du travail : Entretiens individuels avec évaluation technique et physique et objectifs à atteindre par cycle	accompagnement par le cadre référent (en présentiel et à distance) : entretiens individuels avec le cadre		Etre en capacité de fournir les bilans de suivi individuel
	Suivre les joueurs pendant la période estivale			Fournir les programmes estivaux transmis aux joueurs
	Formations éthique et déontologie, prévention dopage et conduites addictives, prévention violences, santé	Obligation		Attestation de réalisation (date, objet, participants, intervenant)
	Formation arbitre niveau A, formation entraîneur module A	1 session tous les ans en alternance (arbitre, entraîneur)		Attestation de mise en place
<b>Suivi Administratif</b>				
<i>Contractualisation suivi joueur</i>	Suivi scolaire (coordinateur du pôle espoir)	Aménagement d'horaire en lien avec le planning d'entraînement Etablir un lien avec le CPE de l'établissement pour notamment la gestion des absences (et rattrapages si nécessaire) Participation du coordinateur aux conseils de classe. Accompagnement projet scolaire et orientation	Etre en mesure de fournir un fichier de suivi scolaire sur demande.	
	Règlement intérieur du club		Fournir le document	
	Conventionnement d'engagement entre le joueur et le club	Modèle de convention DTN à disposition Journée présentation du pôle + testing physique N-1 recommandée		